



Décision M2024-027

Le Maire de la Ville de CHÂTEAU-THIERRY,

Vu l'article L 2122-22 2° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° D-2020-041 du conseil municipal du 23 mai 2020 donnant délégation au maire pour la durée de son mandat ;

Considérant que par délibération n° D-2020-041 du 23 mai 2020, le conseil municipal a donné délégation au maire pour la durée de son mandat pour fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les tarifs de la restauration municipale, ci-dessous, entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2025.

RESTAURATION MUNICIPALE (Tarifs unitaires hors taxes - sauf indication spécifique)

Stagiaires surveillant les restaurants ou en animation ALSH	gratuit
Participants stages en intra et formations interlocales	gratuit

Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry

Repas Accueil de Loisirs	4,70 €
Goûter Accueil de Loisirs	0,58 €
Pique-nique enfant Accueil de Loisirs	4,06 €
Pique-nique ados et adultes Accueil de Loisirs	4,63 €
Portage de repas à domicile	5,94 €
Repas du soir	1,68 €

PETR UCCSA (Classes du Patrimoine, formation BAFA,...)

Petit déjeuner	1,32 €
Déjeuner / dîner enfants	6,04 €
Déjeuner / dîner adultes	7,30 €
Goûter	0,59 €
Pique-Nique enfants	4,13 €
Pique-Nique adultes et ados	4,71 €



Autres (associations castelles)	
Adultes, menu de cérémonie - Menu Flamboyance	12,82 €

Journées défense et citoyenneté

Collation et déjeuner	8,78 €
Déjeuner sans collation	7,30 €
Bouteille d'eau	0,20 €
Fluides (par occupation de salle)	132 €

Autorisations Spéciales

Enseignants nommés à Château-Thierry	7,18 €
Menus spéciaux ou prestations particulières	prix de revient

Personnes âgées de 65 ans et plus ou titulaires de la carte d'invalidité

Quotient inférieur ou égal à l'ASPA	5,10 €
Quotient compris entre 584 € et 750 €	6,10 €
Quotient compris entre 751 € et 1 000 €	6,35 €
Quotient supérieur à 1 001 €	6,81 €
Extérieurs à Château-Thierry	8,84 €

Établissement Public de Santé Mentale Départemental de l'Aisne (EPSMD)

Repas Enfants	6,04 €
Repas Adultes	7,30 €
Goûter	0,59 €
Pique-Nique Enfants	4,13 €
Pique-Nique Adultes	4,71 €

ARTICLE 2 : Les tarifs de location de salles, ci-dessous, entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2025.

LOCATION DE SALLES - Centre social « La Rotonde »

		Particuliers		Associations		Autres organismes intermittent du spectacle, travailleur indépendant, autres (ex: stage de danse...)	caution demandée pour l'entretien	caution demandée pour responsabilité locaux et matériels
		Château- Thierry	hors Château- Thierry	Château- Thierry	hors Château- Thierry			
Avec recettes	rond central + réfectoire + office	-(1)	-(1)	gratuit	-(2)	244,10 €	168,80 €	508,50 €

Sans recettes	rond central + réfectoire + office	124,10 €	227,80 €	gratuit	-(2)	132,20 €	168,80 €	508,50 €
	salle de réunion	33,10 €	32,50 €	gratuit	33,10 €	33,10 €	0,00 €	0,00 €

(1) : Un particulier (de Château-Thierry ou extérieur à Château-Thierry) ne peut pas organiser de manifestation avec recette au sein du centre social « la Rotonde »

(2) : Louer une salle à une association « hors Château-Thierry » n'est pas compatible avec le projet social de la Rotonde : priorité est donnée aux associations locales. Cependant, l'objet de la manifestation sera examiné par le directeur du centre social et l'élu de référence, s'il correspond au projet social, une location pourra être accordée sur la base tarifaire des associations de Château-Thierry.

LOCATION DE SALLES – Locaux municipaux divers

			8 rue du Château	11 bis rue de Fère	82 rue du Village Saint-Martin	Gymnases
Associations de Château-Thierry	Demi-journée	sans recettes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
		avec recettes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Journée	sans recettes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
		avec recettes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures à Château-Thierry ou autres organismes	Demi-journée	sans recettes	234,00 €	66,00 €	66,00 €	400,00 €
		avec recettes	310,00 €	85,00 €	85,00 €	500,00 €
	Journée	sans recettes	310,00 €	85,00 €	85,00 €	500,00 €
		avec recettes	466,00 €	130,00 €	130,00 €	750,00 €

LOCATION DE SALLES OU DE MATÉRIEL : MODALITÉS COMPLÉMENTAIRES

Journée supplémentaire : 50 % du tarif journée - Journées suivantes : 20 % du tarif journée

Tarif de remplacement du matériel cassé, détérioré ou manquant : Refacturation au tarif d'achat

Perte de clefs : 30 euros l'unité

Retard de retour de clefs : pénalité par demi-journée de retard pour le retour des clefs après la location : 50 euros.

Gratuité :

a) Pour les réunions ou manifestations organisées par les formations politiques et syndicales : uniquement les salles suivantes : salle "8 rue du Château", salle "11 bis rue de Fère", salle "André Berger", salle "82 rue du Village Saint-Martin".

b) Pour la formation et l'information des élus, y compris les établissements publics dont la ville est membre.

Caution pour la location d'une salle : chèque de 1 000 € (sauf Centre Social « La Rotonde »)

ARTICLE 3 : Les tarifs de location de matériel, ci-dessous, entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2025.

LOCATION DE MATÉRIEL (en dehors d'une location de salle)

1) Manifestations organisées par la Ville ou les établissements scolaires : gratuit

2) Hôpital, armée, administrations, associations de Château-Thierry (sans but lucratif) : gratuit

3) Particuliers, associations extérieures ou à but lucratif (commercial, braderie), comités d'entreprises, autres collectivités (sauf en cas de réciprocité) :

Mobilier

Chaise	1,95 €
Barrière	3,00 €
Table	3,00 €
Praticable (par m ²)	9,90 €
Grille d'exposition	10,00 €
Panneau d'affichage électoral	26,30 €
Isoloir	26,30 €
Urne	19,60 €

Signalisation

Panneaux de signalisation routière	7,00 €
------------------------------------	--------

Nacelle

Nacelle (prix à l'heure au départ atelier, chauffeur en sus)	109,00 €
--	----------

Scène-mobile (avec installation)	800,00 €
---	----------

Intervention d'un personnel municipal

Tarif horaire de jour : 26 € / Tarif horaire de nuit (de 21h00 à 6h00) ou de dimanche : 31,20 €
Toute heure commencée est due intégralement.

ARTICLE 4 : Les tarifs de droits de place et de droits de voirie, ci-dessous, entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2025.

DROITS DE PLACE

<u>CIRQUES, CHAPITEAUX (par tranche de 24h)</u>	
Caution : 3 000€	
Cirques (- de 300 personnes)	231,00 €
<u>FORAINS</u>	
Fêtes Jean de La Fontaine	
les 50 premiers m ² , le m ²	5,10 €
les 50 m ² suivants, le m ² (50% du tarif initial)	2,55 €
les m ² suivants, le m ² (25% du tarif initial)	1,25 €
Appareil automatique, l'unité	39,00 €
Emplacement caravane d'habitation (forfait par caravane) pour une semaine	107,00 €
Emplacement caravane d'habitation attenante à la caravane principale (2 maximum)	53,00 €
Fête de Novembre par métier	
les 50 premiers m ² , le m ²	2,35 €
les 50 m ² suivants, le m ² (50% du tarif initial)	1,35 €
les m ² suivants, le m ² (25% du tarif initial)	0,75 €
Appareil automatique, l'unité	39,10 €
Emplacement caravane d'habitation (forfait par caravane)	107,00 €
Emplacement caravane d'habitation attenante à la caravane principale (2 maximum)	53,00 €
<u>FOIRE DE NOVEMBRE</u>	
Commerçants extérieurs prix du mètre linéaire par jour	6,60 €

<u>MARCHÉS</u>	
<u>MARCHÉ DU MARDI (Vaucrises)</u>	
Abonnés, non-abonnés et volants	
Profondeur 2m ; par mètre linéaire/marché/trimestre	12,70 €
Profondeur 2m ; le mètre linéaire/jour de marché	2,20 €
<u>MARCHÉ DU VENDREDI (supplément à prévoir pour déchets et électricité)</u>	
Abonnés marchés couvert	
Profondeur 2m ; par mètre linéaire/marché/trimestre	29,00 €
Abonnés" Poissonnier"	
Profondeur 2m ; par mètre linéaire/marché/trimestre (+eau)	39,15 €
Abonnés extérieurs	
Profondeur 2m ; par mètre linéaire/marché/trimestre	21,00 €
Non-abonnés - Volants	
Profondeur 2m ; par mètre linéaire/jour de marché	3,50 €
Panier au sol, pièce (uniquement le vendredi)	2,10 €

<u>MARCHÉ DES PRODUCTEURS (Nocturne)</u>	
Profondeur 2m ; par mètre linéaire/jour de marché	1,30 €
<u>MARCHÉ DE NOËL (Le mètre linéaire pour 2 jours)</u>	
Associations à but non lucratif	gratuit
Organisation ou commerce lucratif	12,60 €
<u>MARCHÉ DE L'ART (le mètre linéaire)</u>	
	11,20 €
<u>TOILETTES PUBLIQUES</u>	
	0,30 €

DROITS DE VOIRIE

Grue mobile et camion-nacelle - par jour	34,80 €
Occupation du domaine public - par m ² par jour (échafaudage "sauf échafaudage volant", palissade de chantier, barrière de sécurité, dépôt de matériaux, tranchée, faux trottoir, véhicule de chantier, bennes, bétonnières et tous engins analogues, bungalow de chantier)	2,15 €
Occupation de sol par l'emprise d'une palissade d'une durée supérieure ou égal à 3 mois - par m ² par mois	10,50 €
Occupation du domaine public par manèges, attractions (place / rue) - par semaine et par métier	269,50 €
Occupation du domaine public au droit d'un commerce par un véhicule - par an	26,40 €
Terrasses couvertes et fermées par m ² et par an	55,00 €
Terrasses volantes saisonnières - Du 1er avril au 15 novembre - par m ²	24,60 €
Terrasses fixe et volantes annuelles - par m ² et par an	24,60 €
Commerce ambulant - par m ² par jour	2,20 €
Étalage de commerce - par m ² par an	25,00 €
Menu sur pied, silhouette porte-menu, chevalet, distributeur de journaux, panneaux mobiles, distributeur automatique (par unité)	25,00 €
Stationnement de taxi - par an par véhicule	228,80 €
Pénalités pour défaut de déclaration initiale ou prolongation non déclarée	30,00 €

SUPPLÉMENTS APPLICABLES SUR LES DROITS DE PLACE OU DE VOIRIE

Option électricité par jour et par commerce (marchés)	
<u>Abonnés</u>	
Petit consommateur (ayant au maximum un appareil CB, une balance et un petit éclairage)	2,65 €
Gros consommateur (ayant besoin de froid et/ou de chaud) (limite maximale de consommation 220 volts / 3680 watts / 16 ampères)	3,80 €
<u>Volants</u>	
Petit consommateur (ayant au maximum un appareil CB, une balance et un petit éclairage)	3,20 €
Gros consommateur (ayant besoin de froid et/ou de chaud) (limite maximale de consommation 220 volts / 3680 watts / 16 ampères)	4,30 €

Branchement non déclaré (Abonnés ou volants)	15,30 €
Ramassage des déchets (marchés du vendredi)	
Par jour et par commerce, pour chaque commerçant générant des déchets	7,00 €

ENLÈVEMENT DES AFFICHES OU D'UN FLÉCHAGE OU DE TOUS OBJETS ET DÉCHETS SUR LA VOIE ET LE DOMAINE PUBLIC

Montant forfaitaire de déplacement applicable à chaque intervention	114,00 €
Coût horaire du personnel municipal intervenant	28,15 €
Frais de dossier	30,00 €
Frais de fourrière (véhicules abandonnés sur la voie publique)	Montant des frais d'enlèvement (titre)

LOCATION DE MATÉRIELS (En dehors d'une location de salle)	
Télécommande Grande Rue et Rue du Château (caution)	50,00 €
Clef d'accès à trappe électrique (caution)	150,00 €

CIMETIÈRES

Concession de 1 m²

15 ans	111,00 €
30 ans	255,00 €

Concession de 2 m²

15 ans	223,00 €
30 ans	514,00 €

Concession de 2 m² avec caveau

Caveau 1 place 15 ans	579,00 €
Caveau 1 place 30 ans	870,00 €
Caveau 2 places 15 ans	935,00 €
Caveau 2 places 30 ans	1 226,00 €
Caveau 3 places 15 ans	1 240,00 €
Caveau 3 places 30 ans	1 531,00 €

Concession de 3 m²

15 ans	334,00 €
30 ans	767,00 €

Concession de 4 m²

15 ans	445,00 €
30 ans	1 026,00 €

Taxes funéraires : séjour en caveau provisoire par jour et corps	4,60 €
---	--------

Colombarium

15 ans	291,00 €
30 ans	873,00 €

Cavernes

15 ans	207,00 €
30 ans	550,00 €

Clef portail côté nord (cimetière rue de Fère)	13,70 €
--	---------

FRAIS DE PHOTOCOPIE (services administratifs, médiathèque...)

Photocopies et impressions noir et blanc A4	0,18 €
Photocopies et impressions noir et blanc A3	0,40 €
Photocopies et impressions couleur ou A4 ou A3	1,20 €
Photocopies et impressions pour les associations (en fonction d'un nombre défini par an, si l'association fournit l'intégralité du papier)	gratuit

ÉTAT CIVIL

Duplicata d'un livret de famille (à partir de la 3 ^{ème} demande)	10,00 €
Mariage : pénalité pour annulation de dernière minute ou retard des époux	200,00 €
Mariage : pénalité pour non-respect de la charte	200,00 €

TARIFS DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES :

Les tarifs pour la halte fluviale sont fixés comme suit à partir du 1^{er} janvier 2025 :

- Redevance d'occupation : 5,10 € par tranche de 24 heures (inclus appontage et aire de convivialité)
- Branchement d'eau : 6,10 € par tranche de 2 heures
- Branchement électrique : 2,05 € par tranche de 12 heures et 4,10 € pour 24 heures

Les tarifs pour l'aire d'accueil des camping-cars sont fixés comme suit à partir du 1^{er} janvier 2025 :

- Redevance d'occupation :
 - 7,65 € par jour (incluant le droit d'entrée, l'accès aux sanitaires ainsi que l'utilisation de la borne de distribution d'eau et de vidange)
 - 50,85 € par jour au-delà de deux mois pour un même véhicule ou une même famille.
- Branchement électrique : 2,05 € par tranche de 12 heures

Fait à Château-Thierry, le 30 décembre 2024

Le Maire

Sébastien EUGÈNE
